



Arret de travail suivi d un arret maternite

Par **lulu91390**, le **14/01/2014** à **15:21**

Bonjours,

Je suis actuellement en arrêt maternité depuis le 12/11/2013 et mon patron a envoyer les papier a la sécu le 6/12/2013 car je me suis déplacer pour les faire bouger. Actuellement je n ai récu de sécu du coup et me retrouver avec mon bébé malade et sans argent et la banque du coup ma retirer ma carte bleue et je payes des indemnités énorme pour mon découvert. tout cela ne serait pas arriver si mon patron avez envoyer les bons papierq a temps . Que puis-je faire?

Aussi mon patron ne ma pas prévenu pour la prévoyance de la mutuelle et n avais fait auqu'une démarche pour la mettre en route alors que le 7 mars cela fera 3 ans que je cotise pour la mutuelle et que je travail pour eux .C 'est grâce a l assistante social que j ai appris que cela sinon je serais toujours pas au courant.

Donc sa fait deux fois qu il ne font pas leur travail et que je me retrouver sans argent a cause d'eux

Qu est ce que je peux faire pour cela?

merci d avance

Par **P.M.**, le **14/01/2014** à **16:17**

Bonjour,

Vous pourriez réclamer à l'employeur réparation du préjudice causé par sa négligence...

Par **lulu91390**, le **15/01/2014** à **17:16**

bonjours

merci de votre réponse mais comment je procède pour cela?

cordialement

Par **P.M.**, le **15/01/2014** à **19:52**

Bonjour,

Si vous envisagez la possibilité d'un accord amiable vous pourriez lui envoyer une lettre recommandée avec AR sinon, il faudrait ensuite saisir le Conseil de Prud'Hommes...